

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le trente mars deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-et-un, s'est réuni à la mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent

Absent :

M. PORTOLEAU Pascal

A été élue secrétaire :

Mme ROBERT DUTOUR Diane

Services techniques municipaux

DÉLIBÉRATION N°2021_018 DU 30/03/2021

OBJET : Signature de conventions avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée ;

Rapporteur : Bruno LEROY, adjoint au Maire

EXPOSÉ

Le SyDEV, Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée, réalise, dans le cadre d'un transfert de compétences, des travaux d'électricité et d'éclairage public sur le territoire de la Commune. Il s'assure également de la bonne exécution du service public de distribution d'électricité.

Les différentes opérations de travaux d'éclairage public, d'effacement de réseaux et de maintenance font l'objet de conventions définissant les modalités techniques et financières des interventions du SyDEV.

Les travaux suivants sont envisagés :

Lieu d'exécution	Nature des travaux	Montant total TTC des travaux	Montant à la charge de la Commune
Chemin du Pey Brulé – Lotissement d'Orouet	Travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage et de communication électronique	30 350,00 €	18 866,00 €
Rue des Chevaliers Gambettes, rue des Avocettes	Travaux de rénovation d'éclairage (programme 2020)	115 261,00 €	48 026,00 €
Rue du Both	Travaux de prestations accessoires (extension fibre optique)	37 104,00 €	37 104,00 €

Visite maintenance 2021	Travaux de rénovation d'éclairage (programme 2021)	12 000,00 €	5 000,00 €
Rue Henri Simon	Travaux d'éclairage	11 699,00 €	6 824,00 €

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Commune et le SyDEV selon les modalités définies ci-avant.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Commune et le SyDEV selon les modalités définies ci-avant ;
- **DIT** que cette autorisation ne vaut que dans la limite des crédits inscrits à chaque exercice budgétaire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le trente-et-un mars deux mille vingt-et-un.

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.